



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

février 1986

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
(ONUDI)

-o-o-o-o-o-o-o-o-

1552

ASSISTANCE A L'OFFICE DE PROMOTION DE
L'ENTREPRISE NIGERIEENNE (OPEN)

-o-o-o-o-o-o-o-

REPUBLIQUE DU NIGER

DP/NER/78/003

DP/NER/83/004

RAPPORT TECHNIQUE FINAL

Rédigé par Hugues OLIVIER
Expert en Maintenance

Les vues exprimées dans le présent Rapport engagent la seule responsabilité de l'auteur.

Il appartient à l'Organisation des Nations pour le Développement Industriel de porter à la connaissance du Gouvernement ses appréciations et recommandations.

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
I.- INTRODUCTION	1
1.1. Objet du Rapport	1
1.2. Origine du Projet phase I	1
1.3. Origine du Projet phase II	3
1.4. Objectifs du Projet	4
II.- ACTIVITES	6
2.1. Attributions de l'Expert	6
2.2. Recensement	6
2.3. Moyens mis en Oeuvre	7
2.4. Résultat du Recensement de Six Départements	7
2.5. Etudes Bancables Réalisées par l'Expert en Maintenance	9
2.6. Suivis - Encadrement Technique et de Gestion pour les Entreprises Installées par l'OPEN	16
2.7. Formation	
III.- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	22
3.1. Conclusions	
3.2. Recommandations	23
IV.- ANNEXES	24
4.1. Etat des Projets Etudiés et Encadrés par l'Expert au 30/11/85	25
4.2. Autres Entreprises Encadrées Par l'Expert	27
4.3. Entreprises Conventionnées par l'OPEN	28
4.4. Statut du Syndicat des Garagistes, Menuisiers Métalliques, Menuisiers Bois et Tapissiers du Niger	30
4.5. Contrat d'Assistance avec OPEN	37

REMERCIEMENTS

Après un peu plus de Six ans de collaboration étroite avec les Cadres et techniciens de l'OPEN, le PNUD/ONUDI a participé avec d'autres Organismes de Coopération, aux résultats actuels de l'OPEN.

L'OPEN d'aujourd'hui n'est pas le résultat du travail de l'un ou de l'autre, mais de l'ensemble du personnel national et du personnel expatrié unis dans un même objectif : La Réalisation d'Entreprises du NIGER.

Je tiens personnellement à remercier chaleureusement tous mes collègues Nigériens : Directeurs, Cadres, Techniciens et Personnel de Service de leur apport : amitié, meilleure collaboration et expérience.

1.- INTRODUCTION

1.1. Objet du Rapport

Le présent Rapport final a pour objet, de rendre compte des travaux réalisés par l'Expert en Maintenance durant les périodes du 7 Janvier 1980 au 31 Décembre 1983, pour le projet NER/78/003, et du 1er Janvier 1984 au 28 Février 1986, pour le projet NER/83/004.

1.2. Origine du Projet phase I

Le Gouvernement du Niger souhaitait donner un caractère prioritaire au développement harmonieux d'une Industrie privée à répartir sur l'ensemble du Territoire.

Ainsi, nourrissait-il l'idée de créer un Organisme capable de promouvoir l'Entreprise Nigérienne.

Ce fût chose faite en Novembre 1978 par Ordonnance N°78-34, avec pour dénomination OPEN (Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne).

L'initiative privée et les PME en particulier sont appelées à prendre une place importante dans le Développement industriel du Pays, pour assurer la création des emplois, et transformer les matières premières locales en produits de substitution à ceux jusque l'importés.

L'utilisation et l'application des technologies adaptées étaient une des tâches principales à accomplir par l'Assistance technique ONUDI.

L'OPEN était partiellement opérationnel, seulement à partir de mi-1979. Il a été renforcé début 1980 par l'intervention de l'Assistance de l'ONUDI.

Le Document élaboré du Projet lui assigne un objectif de développement bien déterminé en 13 points calqués sur le Plan quinquennal 1979/1983.

Les objectifs à atteindre étaient les suivants :

- a) Assister l'OPEN en vue de l'élaboration des projets de textes à soumettre aux Autorités nigériennes compétentes et tendant à favoriser le développement de l'Entreprise Nigérienne.
- b) Assister à la détermination des besoins en personnel de l'OPEN, tant pour la promotion d'Entreprises industrielles nouvelles que pour l'encadrement

des entreprises existantes, en vue de l'amélioration de leur productivité et de leur gestion (préparer un plan et un programme de travail bien détaillé).

- c) Assister à la confection d'un Organigramme de l'OPEN puis, à la sélection, au recrutement et à la mise en place du personnel national de l'OPEN.
- d) Assister à l'élaboration des Budgets d'investissements pour le démarrage, du Budget de fonctionnement de l'OPEN.
- e) Aider l'OPEN à prospector les marchés potentiels, rechercher les nouveaux marchés, et proposer une gamme de produits susceptibles d'être fabriqués en vue de satisfaire le marché national et sous régional (CEAO), et ce en relation avec les Organismes officiels existants notamment pour l'exploitation.
- f) Participer à l'élaboration d'un programme de promotion d'entreprises nouvelles, en tenant compte des objectifs définis à savoir : création d'emplois, transformation de produits et matières premières locaux. Productions adaptées en vue de substitution d'import et ce avec une technologie simple et efficace. Une politique d'association avec des partenaires étrangers pourra être préconisée.
- g) Participer à l'élaboration d'un programme d'études des projets ; en vue de cette promotion, mener des pré-études de projets industriels de façon à constituer et maintenir un portefeuille de projets bancables.
- h) Suivre la réalisation des projets dans toutes leurs phases jusqu'au démarrage des usines et aux opérations d'encadrement.
- i) Après diagnostic des entreprises existantes, participer à l'évaluation des besoins en encadrement pour l'amélioration et l'extension de ces entreprises par une méthodologie moderne et simple de Gestion administrative, comptable, financière, de productivité, de maintenance etc...
- j) participer de même à l'évaluation des besoins en perfectionnement, recyclage et formation du personnel national de l'OPEN d'une part, des entrepreneurs et des personnels des entreprises d'autre part.

- k) Participer à l'établissement d'un programme étalé et modulé de perfectionnement, recyclage et formation concernant l'ensemble des personnels, ce, en fonction des niveaux des besoins et dans le cadre des crédits inscrits dans le projet. La formation pourra se faire sur place, en séminaires, en collaboration avec les Institutions nationales existantes, les Experts du projet, et éventuellement ceux des autres projets internationaux et bi/multi-latéraux. Elle pourra se faire aussi à l'étranger, en Afrique ou ailleurs dans le cadre des activités de l'ONUDI dans ce domaine.
- l) Aider l'OPEN à étudier et proposer la création de certaines Unités industrielles pilotes et de domaines industriels quand les circonstances et l'intérêt économique national l'exigent.
- m) A la demande des Autorités, contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique nationale pour le Développement industriel.

1.3. Origine du Projet phase II

Au cours de la réunion tripartite d'Evaluation du projet DP/NER/78/003 tenue le 13 Juin 1983 et faisant suite à une mission d'Evaluation, il a été constaté :

- que l'OPEN avait acquis une capacité d'intervention performante et que son organisation interne était adéquate,
- que les objectifs assignés au projet DP/NER/78/003 étaient atteints dans des proportions plus que satisfaisantes.

Toutefois,

en conclusion, les participants à cette réunion ont été unanimes sur deux points :

- a) "la mobilité du personnel" (faiblesse principale de l'OPEN qui est à réduire)
- b) la continuation de l'Assistance est indispensable pour permettre la consolidation des créations de l'OPEN dont la performance au cours des trois années et demi est exemplaire".

En conséquence de ce constat, une nouvelle requête a été établie par le Gouvernement Nigérien en vue de la prolongation de l'action de l'ONUDI près de l'OPEN à travers le document SM-DP/NER/83/004 - "Assistance à l'OPEN phase II".

1.4. Objectifs du Projet

1.4.1. Objectifs de Développement

- Participer aux activités du Secteur industriel visant à assurer l'indépendance économique du Pays par la création d'une base industrielle solide et diversifiée, susceptible de rendre le Pays moins fortement dépendant des revenus de l'Uranium et de l'Agriculture, tout en favorisant le Développement régional.
- Consolider les acquis du projet PNUD/ONUDI DP/NER/78/003 et développer son impact dans tout le Pays.

1.4.2. Objectifs immédiats

- Identification et élaboration des Etudes d'opportunité, de préfaisabilité et de faisabilité de projets, aider à prospector les marchés potentiels, rechercher les marchés et proposer des produits de substitution.
- Assistance d'encadrement et conseils techniques et de gestion aux entreprises existantes et aux nouvelles à créer, identification des besoins d'organisation de la gestion et formation des Cadres requis.
- Formation et perfectionnement sur le tas des Cadres supérieurs et moyens nécessaires à l'OPEN pour le rendre autonome.
- Assistance dans la réalisation des projets prioritaires étudiés, déjà entamés ou en cours de réalisation, ainsi que leur suivi total jusqu'au stade d'autonomie de gestion.

Ces objectifs ont été atteints en général, bien que des éléments indépendants de la volonté ni de la contrepartie du projet, ni du projet lui-même en aient parfois retardé ou ralenti l'exécution.

Parmi ces éléments, il y a lieu de signaler :

- Le changement des titulaires de la Direction Générale et des principales Directions (Secrétariat Général, Direction des Etudes, Promotion et Réalisation, direction de l'Information), et le transfert des bureaux de l'OPEN en son siège de la zone industrielle.
- La conjoncture économique qui a réduit considérablement le pouvoir d'achat des consommateurs d'une part, et la capacité de financement des promoteurs d'autre part.

Ce rapport de fin de mission récapitule et analyse les deux étapes distinctes de la vie du projet.

2.- ACTIVITES

2.1. Attributions de l'Expert

Selon la description de poste, j'étais chargé en collaboration avec les autres Experts de l'équipe ONUDI en place à l'OPEN, d'assister les PME Nigériennes.

Plus précisément, sous la supervision du "Team Leader" du projet, mes tâches à la Direction de l'Encadrement à l'OPEN étaient définies comme suit :

- a) Participer aux inventaires des entreprises existantes ; particulièrement à l'inventaire du matériel et équipement et identifier leurs besoins d'entretien et de maintenance.
- b) Apprécier l'état de ces matériels et leur capacité de production.
- c) Etablir un programme de remise en état simple et peu onéreux.
- d) Proposer un système de maintenance pour ces travaux en tenant compte des potentiels techniques locaux.
- e) Etudier pour un stade futur, la nécessité de création d'un atelier mécanique d'entretien lorsque le nombre des entreprises à encadrer sera important, et en proposer l'équipement nécessaire puis éventuellement, la situation géographique.
- f) Participer aux Etudes et à la promotion des entreprises dans les domaines qui me concernent.
- g) Former les homologues et participer aux programmes de formation du personnel de l'Encadrement de l'OPEN et des entreprises etc...

2.2. Recensement

Pour rendre l'OPEN opérationnel, une documentation assez fournie nous manquait. Il a fallu donc la constituer.

J'ai proposé d'organiser des enquêtes auprès des entreprises les plus importantes. La campagne que j'ai conduite nous a amenés à sillonner 6 départements.

Chaque interview a été transcrit sur une fiche de renseignement créée auparavant pour la circonstance.

Dans tous les départements, il existe un nombre considérable de petites entreprises de Mécanique générale, Mécanique Auto, Construction, Menuiserie bois et métallique ou des ateliers artisanaux installés anarchiquement sur des parcelles loties pour habitations, ou sur des terrains vagues, d'où périodiquement une vague d'expulsion les renvoie dans les quartiers périphériques des grandes villes.

L'esthétique des villes comme NIAMEY, MARADI et ZINDER a amené le Gouvernement à décider de regrouper tous ces corps de métiers dans une zone industrielle ou une zone artisanale.

La concentration de ces professions à l'extérieur de la ville est économiquement peu viable pour les entreprises, et très peu commode pour leur clientèle qui se trouve située dans la zone urbaine.

Une réorganisation de ces branches professionnelles devenait indispensable. Il est apparu nécessaire de répertorier toutes ces entreprises pour les connaître en profondeur, cerner leurs problèmes afin de mieux les aider.

C'est la raison d'être du recensement général des secteurs : Garages, Ateliers de construction, Mécanique générale, Menuiserie bois et métallique etc..

2.3. Moyens mis en oeuvre

Pour réaliser ce recensement avec la meilleure efficacité, l'équipe d'enquêteurs conduite par mon homologue et moi, a parcouru systématiquement chaque rue de NIAMEY et de sa banlieue et a effectué des missions dans cinq autres départements du Territoire national.

La présence de l'homologue nigérien nous a allégé la tâche (la majeure partie des artisans ou tâcherons maniait difficilement le français), et nous a permis d'obtenir plus aisément les renseignements auprès des entrepreneurs.

2.4. Résultat du Recensement des Six départements de :

	NIGERIENS	(20 Garages
		(24 Ateliers de construction et
- <u>NIAMEY</u>		(Menuiserie Métallique
	ETRANGERS	(33 Garages
		(26 Ateliers de construction et
		(Menuiserie métallique

	NIGERIENS	(4 Garages (2 Ateliers de construction et (Menuiserie métallique
- DOSSO	ETRANGERS	(2 Garages (1 Atelier de construction et (Menuiserie métallique (
	NIGERIENS	(3 Garages (1 Atelier de construction et (Menuiserie métallique (
- TAHOUA	ETRANGERS	(1 Garage (2 Ateliers de construction et (Menuiserie métallique (
- AGADEZ	NIGERIENS	(6 Garages (2 Ateliers de construction et (Menuiserie métallique (
	NIGERIENS	(3 Garages (4 Ateliers de construction et (Menuiserie métallique
- MARADI	ETRANGERS	(4 Garages (2 Ateliers de construction et (Menuiserie métallique
	NIGERIENS	(7 Garages (2 Ateliers de construction métallique (et Menuiserie métallique
- ZINDER	ETRANGERS	(1 Garage (1 Atelier de construction et (Menuiserie métallique

2.5. Etudes Bancables Réalisées par l'Expert en Maintenance

Des 29 Etudes bancables qui ont été élaborées et finalisées par mes soins,

- 20 sont financées et réalisées pour une enveloppe globale de 464.100.000 CFA créant ainsi 243 emplois;
- 5 sont en cours de financement pour un montant de 474.525.000 F.CFA, devant créer 106 emplois ;
- 4 ont été abandonnées ou rejetées par la banque pour un montant de 40.082.000 F.CFA et 26 emplois.

La répartition par secteur est la suivante :

2.5.1. Mécanique Générale - 2 Dossiers -

Le parc automobile au Niger s'accroît sans cesse. Toutes les bourses ne permettent pas l'acquisition de voitures neuves; ainsi, beaucoup de nigériens ou étrangers, la conjoncture économique aidant, sont voués à l'achat de véhicules d'occasion.

Pour pouvoir maintenir tout ce parc en bon état de marche, il faut nécessairement effectuer des réparations.

La création des 2 Unités, dont une à ZINDER et l'autre à NIAMEY, nous permettra d'atteindre le but suivant :

- Rectification des Vilebrequins,
- Alésage et réalésage des blocs moteurs,
- Surfaçage des culasses ,
- Rectification des tambours de freins.

Ces opérations permettront la réfection des moteurs de véhicule dans les règles de l'art. Le choix des machines a été effectué en collaboration avec les promoteurs.

2.5.2. Imprimerie - 3 Dossiers -

L'évolution des besoins en produits de l'Industrie du papier et de presse d'édition s'est faite de façon croissante au cours des dernières années. Les facteurs de cette évolution rapide peuvent être énumérés comme suit :

- Une scolarisation de plus en plus importante,
- le besoin croissant en informations écrites,
- le nombre croissant d'entreprises implantées au Niger,
- l'accentuation des correspondances administratives et commerciales,

- la tendance à une utilisation de plus en plus grande de documents dans les transactions commerciales : factures, carnets à souche, bons de commandes etc...

- l'introduction dans les moeurs des cartes de mariage, de cocktail, de visite etc...

A tout celà, s'ajoute le fait qu'aucun promoteur nigérien ne s'est inséré dans cette branche en dehors de l'Imprimerie Nationale, de loin la plus importante

Le choix des OFFSET a été effectué par le promoteur.

2.5.3. Garages - 9 Dossiers -

La technique Automobile a fait de tels progrès depuis la dernière décennie, que les professionnels ne peuvent assurer correctement la sécurité de l'utilisateur en matière de réparation même d'entretien automobile, que s'ils disposent d'un minimum de qualification ainsi que d'un matériel bien adapté.

Or, la croissance profitait énormément aux concessionnaires aussi bien qu'aux garagistes expatriés bien équipés qui se taillaient la plus grosse part du gâteau.

Nous avons sélectionné parmi les garagistes déjà installés, les mieux outillés pour les promouvoir, leur fournir un équipement adéquat (outillage, machines, appareils électroniques, un hangar, en gros le bâtiment) par le financement de la banque.

2.5.4. Menuiserie Bois - 2 Dossiers -

Le Niger n'est pas producteur de bois. Les ouvriers menuisiers ou ébénistes sont rares; aussi, les entreprises existantes sont contraintes d'aller embaucher les ouvriers qualifiés dans les pays limitrophes côtiers.

Pour la relève, nous avons conseillé d'adjoindre à chaque ouvrier, un apprenti nigérien.

L'entreprise ISOPORTE fabriquait les portes Isoplanes et quelques meubles.

Les Sociétés installées au Niger utilisaient pour meubler leurs Bureaux et leurs logements, du mobilier importé d'Europe.

Notre assistance à l'ISOPORTE lui a permis d'améliorer sa production, d'accroître ses activités, et de se hisser à la première place dans son domaine d'activité, d'entreprise autochtone au Niger.

Nous avons pu soumissionner et ensemble réaliser les travaux suivants :

- Ameublement complet des 45 Villas qui ont servi à accueillir les hôtes de la conférence de l'OCI à NIAMEY,
- Equipement complet en mobilier de Bureau du siège de la BDRN à NIAMEY,
- Ameublement des 60 villas de la KOMINAK à Arlit.

2.5.5. Construction Métallique - 5 Dossiers -

Les fermetures dans le Bâtiment en République du Niger sont métalliques, L'ossature et la charpente, les portes, les fenêtres, les grilles de protection, les garde-corps pour balcons, les portails, et les rampes d'escaliers etc...

A tout cela s'ajoute les meubles de Maison, de jardin de Bureau, et le mobilier scolaire.

La crise de l'Uranium aidant, le Bâtiment lui emboîtait le pas. La récession dans la construction a freiné considérablement les activités de ce secteur. La promotion dans ce secteur devenait indispensable, dans la mesure où la qualité des travaux dépendait aussi des machines et outillage appropriés.

2.5.6. Bâtiment - 1 Dossier -

Le Plan quinquennal 1979-1983 prévoyait 24 Milliards d'investissements publics dans le département de ZINDER, plaçant celui-ci en troisième position après les départements de NIAMEY et AGADEZ.

L'Entreprise "ISSA et Frères" reste la deuxième entreprise importante du département.

L'existence de ces entreprises sera principalement assurée par les marchés d'Etat.

Ces marchés sont toujours préfinancés par les promoteurs, car en dehors d'une avance de 30%, le reste du paiement suit seulement après entière exécution des travaux.

Compte tenu de la liste des marchés obtenus par "ISSA et Frères", l'acquisition de nouveaux équipements s'avérait plus que nécessaire, pour accroître ses activités et pouvoir livrer les bâtiments dans les délais prescrits dans les cahiers des charges (raison d'être de la confection d'un dossier bancable pour effectuer l'achat de nouveaux matériaux).

2.5.7. Electro-Mécanique - Electronique - 1 Dossier -

TOUT-ELEC NIGER doté d'un équipement adéquat, intervient efficacement dans le domaine de la maintenance où les firmes étrangères s'imposaient à 100%.

A moyen terme, une équipe de maintenance TOUT-ELEC-NIGER dans les secteurs vitaux de l'Electromécanique et de l'Electronique, pourra de plus en plus relayer les équipes d'entretien et de maintenance obligatoirement mises en place et entretenues à gros frais par chacune de nos industries à NIAMEY et dans les autres départements pour leurs propres besoins.

C'est du reste pourquoi, malgré la conjoncture économique qui nous assaille de manière aigue, cette entreprise mue par de jeunes ingénieurs nigériens a été une des rares à obtenir une autorisation de création au cours de l'année 1982.

L'on perçoit dès lors, tout l'intérêt que présente son cas, et les données qui militent largement en faveur d'un financement adéquat de son équipement spécifique.

Vue la particularité du métier de rebobineur, nous essayons avec TOUT-ELEC, la mise en place de Cadres industriels expatriés récemment retirés de la vie active, regroupés dans des Associations (France, Belgique, Suisse, Canada USA etc).

Ces Associations proposent des consultations de leurs membres à des coûts représentant le remboursement des frais de voyage et d'hébergement, plus une petite participation aux frais de l'Association.

L'OPEN a effectué une première opération de ce type et en prépare trois autres.

les avantages principaux de cet encadrement sont :

- Experts d'expérience pratique,
- Hommes âgés souvent plus patients pour respecter le rythme

d'acquisition de connaissances des partenaires,

- Coûts économiques permettant de mettre en place une série d'opérations courtes qui motivent plus le partenaire national qui sait qu'il aura à agir seul dans les périodes séparant les consultations.

2.5.8. Transport - 1 Dossier -

Les vivres stationnés dans les ports et devant être dirigés vers les populations déshéritées du Niger ont favorisé le "boom" du Transport qui s'avère d'ailleurs sans cesse croissant.

La rupture de charge qui se produit à Lomé, Cotonou et Parakou, exige la mise en service de camions routiers aptes à acheminer les produits transbordés des bateaux ou des wagons vers les lieux de destination (NIAMEY, DOSSO, MARADI, ZINDER, DIFFA, TAHOUA, AGADEZ ARLIT etc...).

Différentes sociétés assurent ces opérations de transport et de transit.

La SNTN spécialisée dans le transport de l'Uranium, des hydrocarbures, un peu de fret, du Transport en commun, sillonne le Pays pour relier les grandes artères, et s'accaparer d'une bonne partie du gâteau.

Une part assez importante du gâteau reste cependant à partager entre les autres transporteurs incapables de soulever la totalité des marchandises stockées dans les ports.

La création de "Sahara-Bénin-Transport" donnerait un tonus sensible au trafic et annihilerait les stocks qui traînent et pourrissent dans les ports.

Les atouts favorables militent considérablement à la création de cette Unité de transport; surtout ne perdons pas de vue l'enclavement de la République du Niger.

2.5.9. Ferme Avicole - Embouche bovine - Pisciculture - 1 Dossier

La destruction du cheptel et la carence de la viande rouge sur le marché international provoquent une hausse de prix sensible de cette denrée ainsi qu'une modification des habitudes alimentaires de la population nigérienne au profit d'une croissance de consommation des oeufs de la chair de volaille et du poisson.

2.5.10. Réparateur Radio - 1 Dossier -

Pour améliorer la qualité du service rendu à ses clients, dans une sous-Préfecture de NIAMEY, notre promoteur devait se procurer un appareil de contrôle et d'une gamme de transistors.

Ce fonds de roulement lui fut octroyé et les acquisitions furent faites et mises en place.

2.5.11. Fonderie Artisanale - 1 Dossier -

Dans la cuisine africaine, les ustensiles les plus usités sont en alliage Aluminium.

Les métaux en alliages légers dont les culasses de moteurs, les boîtes vides de bière et différentes autres pièces servent à réaliser ces genres de marmites.

Cette sous-Préfecture se situe à 180 Km de la capitale d'où il faut se ravitailler en matières premières, et la nécessité de constituer un stock assez important à chaque voyage se faisait sentir pour diminuer les coûts de transport. Raison d'être d'un fonds de roulement consistant.

2.5.12. Divers

- Création d'une Représentation VOLKSWAGEN à Niamey :
L'augmentation des droits d'importation (93% de la valeur FOB), et la hausse du Dutch Mark ont conduit le promoteur à renoncer au projet.
- Deux Imprimeries à Maradi et Zinder :
Les projets ont été abandonnés par manque de rentabilité économique
- Etude de structure de prix du Cinéma d'Arlit
- Etude de structure de prix du Cinéma H.D (HAMIDOU DOURFAYE) -
Yantala - Niamey.
- Proposition d'un Atelier pilote pour Garagistes, Menuisiers métalliques,
Menuisiers bois à Niamey.
- Proposition d'un Atelier mobile de maintenance et entretien général.

- Expertises et Evaluations du Patrimoine des Sociétés suivantes :

- . SOFAC (Société de Fabrication de Couvertures) - Maradi
- . SICONIGER (Huilerie) - Maradi
- . SOPAC (Fabrique de papier) - Niamey
- . SOTRAMIL (Minoterie, Biscuiterie) - Zinder

2.6. Suivis - Encadrement Technique et de Gestion pour les Entreprises
Installées par l'OPEN

L'OPEN ne se contente pas seulement d'aider les promoteurs à monter leurs entreprises.

Une équipe du Service de l'Encadrement, guidée par l'Expert en Maintenance, s'occupe du suivi, de l'encadrement technique de toutes ces entreprises chacune dans son domaine d'activité comme suit :

2.6.1. Ateliers de Mécanique Générale

Installation des machines, branchement des cables électriques, démonstration sur l'utilisation des machines, contrôle de qualité, organisation de l'atelier et du travail, la réception, la Gestion comptable, entretien de l'équipement.

2.6.2. Garages

Suivi de la construction des hangars, mise en place des équipements, introduction des fiches de réparation, organisation de l'atelier, élaboration des fiches de stock pour les pièces détachées, calculations.
Formation sur le tas, utilisation des appareils électroniques pour réglage, allumage et carburation. Mise en place Gestion du personnel et comptable, organisation Service Achat, prévention accidents, hygiène.

2.6.3. Menuiserie Bois

Formation prévention contre accidents, protection à observer sur les machines, disposition fonctionnelle des machines, contrôle de qualité. Formation sur affûtage des outils de coupe, mesures d'hygiène à observer dans la cabine de vernissage et peinture.

2.6.4. Constructions Métalliques

Contrôle des coupes, comment enlever les bavures, pliage des tôles, coudage des tubes, formation sur les soudures par points et en lignes avec ou sans apport du métal, lecture d'un plan, surveillance des travaux de chantiers; mise en place de la Gestion comptable.

2.6.5. Electro-Mécanique - Electronique

Organisation de l'atelier électromécanique et froid.

Vient d'obtenir la représentation de CANON et Fours de Boulangerie marque PAVAILLER. (Assistance pour contrat)

Formation sur le rebobinage avec un consultant retraité de l'AGIR.

2.6.6. Usine de Glace Hydrique

Montage complet des installations, branchement électrique, vérification des différents éléments électriques et électroniques, remplissage du bac à saumure, mise en route, contrôle du temps - Formation sur le tas, manipulation des appareils et du démoulage.

2.6.7. Usine de Chaux

Suivi montage du Four à Chaux, mise à feu du Four, contrôle de la granulométrie des pierres concassées, essais de qualité, modification de l'orifice pour une meilleure cuisson. Commercialisation.

2.6.8. Usine de Biscuit

Suivi montage, réception provisoire du matériel de production, contrôle du fonctionnement de l'ensemble de la chaîne, installation du groupe électrique.

2.6.9. Boulangerie

Suivi montage, contrôle fonctionnement et qualité du pain (panification) - Conseils sur le minimum de propreté à observer, maintenance et réparation du matériel de production.

2.6.10. Usine des Allumettes

Suivi montage des machines, programme d'entretien journalier et périodique. Mise en place fiches de gestion de stock matières premières, dresser la liste de pièces détachées nécessaires à la réparation, et maintenance.

Participation à l'évaluation de la Société SNA.

Démontage des machines pour relever exactement toutes les pièces défectueuses.

Participation à l'élaboration du dossier de réhabilitation de l'usine et négociation avec les différentes Banques.

2.6.11. Mise en Place de Syndicats Professionnels

Toujours avec la participation de l'Expert en Mainténante, l'OPEN à mis en place, le Syndicat des Garagistes, Menuisiers bois, métalliques et Tapissiers du Niger, et celui des Boulangers.

Dans chaque cas, l'intervention a principalement porté sur : Organisation, information et sensibilisation des professionnels, rédaction des Statuts, élection du Bureau, mise en route et suivi des activités (voir Statut en annexe).

2.6.12. Missions à Travers l'Etendue du Territoire

Nous avons été chargés 49 fois d'effectuer des missions à l'intérieur du Pays.

- Procéder au recensement, sélectionner les promoteurs que nous allons suivre et assister.
- Organiser et réorganiser les entreprises, mettre une Comptabilité sommaire en place.
- Relever les éléments indispensables à la confection des études bancables.
- Suivi des projets, de l'exécution des travaux de construction et de l'orientation de façon rationnelle de l'implantation des entreprises en fonction du plan d'urbanisme.
- Négociation avec les différents Maires pour obtenir des attributions de terrain.
- Aider les Chefs d'entreprises à vite conquérir leur clientèle en exécutant les travaux :
 - . au meilleur prix
 - . à meilleure qualité
 - . et dans les meilleurs délais
- Formation sur le tas.

2.6.13. Entreprises Conventionnées avec l'OPEN

Avec la participation de l'Expert, l'OPEN a établi une convention d'encadrement que les entreprises sont invitées à signer.

De par cette convention, l'OPEN s'engage d'une part à un encadrement technique et gestionnaire; l'Entreprise s'engage d'autre part à une information et à un libre accès de son Unité aux Agents de l'OPEN.

Les conventions prévoient une rémunération pour les services fournis par l'OPEN.

35 entreprises ont déjà signé cette convention et quelques une sont en instance de le faire.

2.7. Formation

Le but à atteindre se résulte en l'aide aux Chefs d'entreprises, à mettre en place dans les entreprises, des techniques de Gestion du personnel, de Gestion comptable, de fiches de réparation, d'organisation de l'entreprise, de gérance des stocks, résoudre les problèmes techniques et la formation des Chefs d'entreprises, des Teneurs de livres et des ouvriers.

20 entreprises ont été priées de nous fournir un commis, chacune pour un séminaire de formation en Gestion comptable.

15 entreprises ont pu répondre favorablement et assisté régulièrement tous les mercredis matin de 8H à 12H aux cours dispensés par l'Expert et ses homologues directs durant six semaines.

Les documents suivants ont été élaborés pour servir d'appui :

- Manuel de procédure à l'usage des Garagistes pour l'établissement d'une "Fiche de Réparation Facture",
- Manuel de Comptabilité Générale à l'usage des ateliers de Construction - Menuiseries métalliques et Garages

Fascicule N°1

qui comprend le sommaire suivant :

- . Le Régistre de Caisse
 - . le Régistre de Banque
 - . le Régistre des ventes et produits (journal)
 - . le Régistre des Achats et charges (journal)
 - . la Définition des comptes
 - . les Fiches de crédit
 - . le Compte d'Exploitation
- Résultat d'Exploitation, Gestion des Entreprises.

Fascicule N° 2

Formation et Perfectionnement des Homologues

L'étroite collaboration entre l'Expert et ses homologues a permis un transfert informel d'expériences et de savoir dont ont bénéficié les Cadres et techniciens de l'Encadrement.

- 3 Directeurs de l'Encadrement - BAKO DANKASSOA - Louis YATARA - SANI ANGO -
Organisation du travail administratif, élaboration des programmes,
confection des études bancables.

- 1 Cadre - SANOGO FATOGOMA -

Gestion des entreprises, confection des études de faisabilité.

Stage de perfectionnement à :

- . Ecole Internationale de BORDEAUX (EIB)
- . Centre Africain et Mauricien de Perfectionnement des Cadres à ABIDJAN (CAMPC)

Il devient l'un des piliers de la Direction des Etudes.

- 4 Techniciens

Mécanique Générale, formation dans les garages et différents ateliers, dépannage du matériel de boulangerie et glace hydrique.

Stage de formation - LAMINE GARBA -

- . Ecole Internationale de BORDEAUX (EIB)
- . Usine de fabrication des machines pour Allumettes (Grèce) Maintenance, entretien
- . Usine de fabrication de machines pour biscuiterie - Maintenance, entretien.
- . Fabricant de Four à pain - PAVAILLER (France) Maintenance, entretien.

Electro-Mécaniciens - KAKA YAGI -

Formation sur les installations de Fabrique de glace hydrique. Montage, maintenance, entretien.

Stage de perfectionnement organisé par la CARL DUIBERG GESELLSCHAFT chez plusieurs fabricants en Allemagne fédérale.

1 Agent a quitté l'OPEN - MOUSSA SOULEY -

Boulangier - MOUSSA GARBA -

Formation en panification à l'Ecole de boulangerie de YAMOISSOUKRO (R.C.I)

Organisation, démonstration pratique de la fabrication du pain - hygiène. (panification)

Cadres et Techniciens des Entreprises

Monsieur ABBA MOUSTAPHA -

Chef de l'Entreprise NIGER-AUTO-ZINDER en Italie chez les Fabricants de machines outils pour son perfectionnement professionnel.

Monsieur YAYE HAMADOU -

Chef d'Atelier de rectification à l'entreprise HAMIDOU DOURFAYE - Italie -
Chez les fabricants de machine outil pour son perfectionnement profession-
nel.

Monsieur ALI NAYOUSSA, Electro-mécanicien à l'entreprise TOUT-ELEC - France -
Auprès des trois principaux fabricants de Fours de boulangerie.

PAVAILLER - TIBILETTI - BONGARD, pour formation au montage, entretien et ré-
paration du matériel.

3.- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1. Conclusions

L'objectif général des projets NER/78/003 et NER/83/004 - Assistance à l'OPEN est de rendre cet Office autonome par un effort :

- de la part du Gouvernement, sur un recrutement et la stabilisation des Cadres et techniciens nécessaires à la mission de promotion des Entreprises ;
- de la part du PNUD/ONUDI : sur l'entraînement et la spécialisation de ce personnel par une collaboration étroite à toutes les activités d'identification de projets, Etudes de factibilité, diagnostics, organisation, réalisation ou restructuration d'Unités etc...

Le bilan en fin des deux phases est positif.

- Après une importante restructuration début 1984, l'OPEN est maintenant composé d'un personnel stable, un programme de formation à moyen terme est établi ;
- grâce, entr'autres, à une étroite collaboration entre le personnel expatrié du projet et son personnel national, l'OPEN est doté :
 - . d'une équipe techniquement formée aux diagnostics régionaux et identifications de projets ;
 - . de techniciens aptes à réaliser des Etudes de factibilité ;
 - . de techniciens aptes à la réalisation, à la mise en route en collaboration avec les spécialistes en la matière, à l'encadrement technique et à la maintenance des Unités créées par l'OPEN ;
 - . de techniciens aptes à élaborer, discuter et conclure des Contrats d'achats et de transfert de technologie, sauvegardant au maximum les intérêts nationaux ;

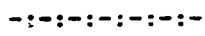
L'appui informatique à ces différentes tâches se réalise.

3.2. Recommandations

Après cette deuxième phase d'Assistance à l'OPEN, il est recommandé :

- De consolider les acquis de l'OPEN et d'améliorer son rendement interne ;
- de multiplier les contacts avec les Banques de la place pour trouver des financements modérés pour les projets ;
- de doter la Direction Encadrement de moyens de locomotion nécessaires pour lui permettre de mieux poursuivre ses activités de suivi.
- Dans les transactions avec les fournisseurs de matériels, l'OPEN obtient régulièrement l'accord d'envoi de techniciens, sous réserve de la prise en charge, soit du transport aérien, soit des seuls frais de séjour.
De même, l'OPEN a signé des contrats de consultation dans les entreprises avec des Associations de retraités qui ne demandent pas de salaires, mais seulement le remboursement des frais de voyage et de séjour. Il est recommandé que ces frais puissent être pris en charge par le projet.
- Le projet a acquis un ordinateur QUESTAR/M ; mais il n'avait pas été prévu un onduleur prévenant l'effacement des informations mémorisées en cas de chute de tension électrique.
Cet ordinateur est le bas de gamme des QUESTAR et offre d'infimes possibilités d'élaboration des logiciels.
Il est recommandé l'acquisition d'un ordinateur plus performant.

IV.- A N N E X E S



4.1. Etat des Projets Etudiés et encadrés par l'Expert au 30 Novembre 1985

N°	NATURE DU PROJET	Ligne de Crédit	Coût Ttal en 1.000 F.CFA	Emplois à créer	Situation	OBSERVATIONS
1	Extension Garage et création Atelier de Mécanique Générale à ZINDER (ABBA Moustapha)	IDA 1	62.500	40	réalisé	mise en service Janvier 1982
2	Extension Atelier construction métallique à Konni (DINE)	USAID	11.000	6	réalisé	mise en service Avril 1981
3	Extension Garage Camions à NIAMEY (IDI ADAMOU)	USAID	11.000	12	réalisé	mise en service Juillet 1982
4	Extension Atelier de Construction métallique (AMADOU YANSAMBOU)	USAID	26.500	3	réalisé	mise en service Juillet 1982
5	Imprimerie à NIAMEY		15.000	10	abandonné	
6	Extension Garage à NIAMEY (IBRAHIM TRY)		17.500	4	réalisé	Autofinancement
7	Extension Menuiserie à NIAMEY (ISOPORTE)	BDRN	81.000	83	réalisé	mise en service Mai 1982
8	Extension Entreprise de Bâtiment à ZINDER (ISSA et Frères)		46.000	23	en cours	en cours de financement
9	Extension Garage à TAHOUA (MANI)		10.000	3	en cours	en cours de financement
10	Imprimerie ALBARKA à NIAMEY	USAID	63.000	20	réalisé	mise en service Août 1982
11	Extension Garage ANRA à NIAMEY	USAID	41.000	8	réalisé	mise en service Mars 1983

12	Extension Garage du SAHEL à ZINDER (MAIGACHI IDDI)	AF.	12.000	4	réalisé	Auto financement
13	Extension Garage SOULEY AGIA à MARADI		23.700	28	en cours	en cours de financement
14	Réparateur Radio à FILINGUE (Malam MOUSSA MABAYE)	BDRN	480	.1	réalisé	
15	Fabrication Métallique à FILINGUE	BDRN	480	2	réalisé	
16	Menuiserie à MARADI (SONIBOIS)	USAID	22.500	8	réalisé	mise en route Août 1980
17	Atelier Mécanique à ARLIT (René DAHANI)	USAID	4.000	6	réalisé	
18	Atelier Entretien à SAY (ALI NIALLY)	USAID	5.500	5	réalisé	mise en route 1984
19	Menuiserie Métallique à TESSAOUA		3.000	4	réalisé	
20	Location Auto à NIAMEY		14.750	7	abandonné	non financé
21	Station d'Essence à Tchintabaraden (MOHAMED MOUSSA)		8.132	3	abandonné	non financé
22	Atelier d'Electricité, Electronique TOUT-ELEC à NIAMEY	USAID	40.300	11	réalisé	
23	Atelier Mécanique à NIAMEY (HAMIDOU DOURFAYE)	USAID	32.128	6	réalisé	
24	Equipement Hôtel KADO à N'Konni		15.000	10	réalisé	
25	Auto-collants (Imprimerie)		2.200	6	abandonné	
26	Ferme de Liboré	MASSRAF	14.600	8	réalisé	
27	Atelier Menuiserie à MARADI		26.700	12	en cours de F.	
28	Société de Transport International		368.125	40	en cours de F.	
29	Fonderie Artisanale	BDRN	600	2	réalisé	

4.2. Autres Entreprises Encadrées par l'Expert en Maintenance

	NATURE DU PROJET	Ligne de Crédit	Cout Ttl en FCFA - 1.000	Emplois à créer	OBSERVATIONS
1	Usine d'Allumettes à MARADI	BAD	900.000	51	Montage, Maintenance Organisation 01/83
2	Glace hydrique et Crème glacée à ARLIT	IDA 1	51.000	7	Montage, Maintenance, mise en route 08/82
3	Usine de Chaux à MALBAZA	BAD	595.000	40	Modification, Maintenance, mise à feu 1983
4	Glace hydrique à TAHOUA	USAJD	35.000	7	Maintenance, mise en route Août 1983
5	Usine de Biscuits à NIAMEY	IDA 2	620.000	36	Montage
6	Boulangerie à NIAMEY - Boukoki	A.F	32.500	12	Maintenance - 10/1981
7	Boulangerie de TAHOUA	IDA 1	39.000	14	Maintenance - mise en route 02/1982
8	Boulangerie à NIAMEY - Poudrière	USAID	24.500	12	Montage, Maintenance 08/1983
9	Conserverie CONCONIGER - MARADI		255.000	75	Organisation - Restructuration
10	Glace hydrique à TESSAOUA	USAID	19.500	4	Montage, Maintenance 06/1983
11	Boulangerie à ZINDER - Grand Marché		45.000	14	Maintenance 04/1983
12	Boulangerie à ZINDER - KARKADA -		70.000	14	Maintenance 04/1983
13	Boulangerie à NIAMEY - Bandabéry -	USAID	35.000	14	Organisation, Maintenance 10/1983
14	Boulangerie à Tillabéry	USAID	35.000	14	Montage, Maintenance
15	Glace hydrique à AGADEZ	USAID	50.000	7	Montage, Maintenance 06/1982
16	Extension SOTRAMIL à ZINDER		360.000	18	Expertise et évaluation du matériel

4.3. Entreprises Conventionnées par l'OPEN

ENTREPRISE	LIEU	ACTIVITES	TYPE D'INTERVENTIONS
Boulangerie PAIN DORE	NIAMEY	Panification	Entretien - Technique Panifict.- Comptabilité
Boulangerie POUDRIERE	NIAMEY	Panification	" " " "
Boulangerie YANTALA	NIAMEY	"	" " " "
Boulangerie BOUKOKI	NIAMEY	"	" " " "
Boulangerie BANDABARI	NIAMEY	"	" " " "
Boulangerie KARKADA	ZINDER	"	" " " "
Boulangerie GRAND MARCHE	ZINDER	"	" " " "
Boulangerie Industrielle	ARLIT	"	" " " "
Boulangerie TANDA KEINA	AGADEV	"	" " " "
Boulangerie de l'ADER	TAHOVA	"	" " " "
Glace Hydrique d'ARLIT	ARLIT	Glace hydrique	Entretien - Réparation
Glace Hydrique d'AGADEV	AGADEV	"	" "
Glace Hydrique de TAHOVA	TAHOVA	Glace hydrique	" "
ISOPORTE	NIAMEY	Menuiserie Bois - Métallq.	Surveillance Travaux - Comptabilité
S.N.A.	MARADI	Allumettes	Entretien - Réparation - Comptabilité
SONIA	NIAMEY	Biscuits	Comptabilité
ALBARKA	NIAMEY	Imprimerie	Technique d'Impression - Comptabilité
ENIFAME	AGADEV	Menuiserie Bois - Métallq.	Technique Comptabilité
ATA AYE	AGADEV	Transport et Commerce	Comptabilité
NIGER PRESSING	NIAMEY	Nettoyage à sec	Gestion - Comptabilité
MECANIQUE HAMIDOU DOURFAYE	NIAMEY	Mécanique et Commerce	Technique - Comptabilité

SONICHAUX	MALBAZA	Chaux	Comptabilité - Commercialisation
TOUT-ELEC	NIAMEY	Electro-mécanique	Comptabilité
CINEMA	BIRNI N'KONNI	Electronique	Technique - Comptabilité
CINEMA	ARLIT	Spectacle	Comptabilité
STUDIO/VOX	NIAMEY	Spectacle	Gestion - Comptabilité
BARKA	DIFFA	Construction	Technique - Comptabilité
HAMIDOU DOURFAYE BATIMENT	NIAMEY	Construction + TP	Gestion et Entretien
INOUSSA MAMANE	NIAMEY	Construction	Gestion
ZADA	NIAMEY	Construction + TP	Gestion
BELLO BARKIRE	NIAMEY	Menuiserie - Tapisserie	Coordination Chantier - Technique - Compt.
SOTRAMIL	ZINDER	Minoterie - Biscuit	Gestion

4.4. STATUT DU SYNDICAT DES GARAGISTES, MENUISIERS METALLIQUES,
MENUISIERS BOIS ET TAPISSIERS DU NIGER

STATUT DU SYNDICAT DES GARAGISTES,
MENUISIERS METALLIQUES, MENUISIERS BOIS
ET TAPISSIERS DU NIGER
(S.G.M.T.N)

I.- CONSTITUTION

Article 1er.

Sous la dénomination SGMVN (Syndicat des Garagistes, des Menuisiers et Tapissiers du Niger), il est formé un groupement professionnel, conformément aux lois en vigueur en République du Niger.

La durée de vie du Syndicat est illimitée,
le nombre des adhérents est illimité,
le siège social est établi à Niamey - Chambre de Commerce;
il pourra être transféré ailleurs sur décision de l'Assemblée.

II.- BUT

Article 2

Le syndicat a pour but :

- 1) D'apporter un concours actif aux Pouvoirs publics en coordonnant les moyens d'action et les efforts de ses membres en vue de favoriser le développement et la prospérité économique de la République du Niger;
- 2) de faciliter les rapports entre ses membres et de resserrer les liens de confraternité qui existent entre eux ;
- 3) d'étudier et d'examiner en commun tous les problèmes concernant directement ou indirectement les intérêts généraux des membres du syndicat et entre autres, ceux ayant trait aux questions économiques et sociales au Niger ;
- 4) de représenter officiellement les membres auprès des Pouvoirs publics et notamment auprès du Gouvernement du Niger, sous le couvert de la Chambre de Commerce ;
- 5) de faciliter le règlement amiable de toutes les contestations qui lui seraient soumises par ses membres, de constituer tous bureaux d'arbitrage, de conciliation et de consultation ;
- 6) généralement, d'effectuer toutes les opérations, de remplir toutes les activités, d'accomplir tous les actes auxquels la loi autorise les groupements professionnels.

Article 3.

Pour faire partie du Syndicat, il faut remplir les conditions suivantes :

- Exercer une activité dans les branches suivantes :
 - . Garage, Menuiserie métallique, bois et Tapisserie
- être inscrit au Régistre du Commerce,
- jouir des droits civils

Les demandes d'admission doivent être adressées au Président en mentionnant expressément l'adhésion aux présents statuts :

- Les requêtes sont soumises à l'examen du Bureau qui statue après délibération et vote au scrutin secret à la majorité des deux tiers des votants ;
- les décisions du Bureau sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale qui se prononce à la majorité des deux tiers des votants ;
- en cas de refus, le syndicat n'a pas à motiver sa décision.

III.- FONCTIONNEMENT

Article 4.

Le syndicat se compose d'un Bureau national et éventuellement d'une section par département et s'il y a lieu des sous-sections à l'échelon de chaque Arrondissement du Niger.

Article 5. : Le Bureau National

Le syndicat est administré par un Bureau national de Dix Sept membres composés comme suit :

- 1) Un Président
- 2) 3 Vices-présidents, un pour chacun des corps de métiers, excepté celui qui a la Présidence
- 3) Un Coordinateur
- 4) Un Secrétaire Général
- 5) Trois Secrétaires Généraux adjoints
- 6) Un Trésorier
- 7) Trois Trésoriers adjoints
- 8) Quatre Conseillers techniques, un pour chacun des corps de métiers.

Cette composition du Bureau peut être modifiée par décision prise en Assemblée Générale Ordinaire.

Les fonctions des membres du Bureau ne peuvent être dévolues qu'à des personnes physiques, elles sont personnelles et gratuites.

La durée du mandat est de 3 ans. Ses membres sont rééligibles.

Si une place devient vacante dans le courant de l'année au sein du Bureau, ce dernier y pourvoit lui-même à titre provisoire. Une telle désignation est soumise à la ratification de la première Assemblée Générale. Le membre ainsi désigné occupe ses fonctions seulement jusqu'à la fin du mandat de celui qu'il a remplacé.

Les membres du Bureau ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Ils ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements du groupement professionnel.

Le Bureau peut inviter à ses délibérations ou aux réunions ordinaires du syndicat, toute personnalité compétente pour les questions intéressant la profession.

Article 6 .

Toute section ou sous-section ayant plus de dix membres a droit à un Bureau composé comme suit :

- 1) Un Secrétaire Général
- 2) Un Trésorier
- 3) Deux Conseillers techniques

Article 7. : Président

Le Président préside les séances du Bureau et les Assemblées générales. Il dirige les débats et les travaux du syndicat.

Il représente le groupement professionnel auprès des Autorités politiques, administratives et judiciaires de la République du Niger.

Il ordonne les dépenses.

Il convoque les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, fixe leur ordre du jour et détermine les lieux, jour et heure de leur réunion.

Il peut aussi conférer après avis du Bureau, des pouvoirs à qui bon lui semblera, par mandat spécial ou pour un objet déterminé.

Article 8 : Vices-Président

Les vices-présidents assurent par ordre numérique, l'intérim du Président en cas d'absence ou d'empêchement.

Ils peuvent recevoir mission du Bureau pour représenter le syndicat partout où la présence d'un délégué est jugée nécessaire.

Chaque vice-Président peut être chargé d'une responsabilité qu'il doit mener à bien.

Article 9 : Le Secrétaire Général - le Secrétaire Général Adjoint -

Ils sont chargés de veiller à l'application des décisions du Bureau et des résolutions de l'Assemblée générale.

Ils rédigent les procès verbaux des réunions et en assurent la distribution.

Ils coordonnent les activités des Bureaux des sections et des sous-sections.

Article 10 : Trésorerie

Le Trésorier dépositaire des fonds du syndicat, est chargé de l'encaissement des cotisations ou de toutes les sommes ou de dons. Il solde les dépenses.

En fin d'année, il dresse les comptes de l'Exercice et établit la situation financière que le Bureau soumet à l'Assemblée générale.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Bureau relatives à l'emploi des fonds disponibles.

Article 11 : Assemblée Générale

- Elle représente l'universalité des adhérents.
- Elle est composée de tous les membres du syndicat en règle de leur cotisation.
- Elle est présidée par le Président ou en cas d'empêchement par un vice-président chargé de l'intérim par ordre numérique.
- Elle délibère et statue sur toutes les questions portées à l'ordre du jour, et se prononce souverainement sur tous les intérêts du groupement profession-

nel et sur toutes les modifications aux présents statuts dont l'expérience aurait démontré la nécessité.

- L'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an, aux date, lieu et heure fixés par le Président. Elle peut néanmoins se réunir en séance extraordinaire sur convocation du Président.
- Elle se réunit en outre, en cas de nécessité, à l'initiative du Bureau ou sur demande motivée et signée du quart au moins des membres.
- A l'Assemblée générale annuelle, le Président présente un rapport exposant les travaux du syndicat ainsi que les comptes dressés par le Trésorier général. Les Commissaires aux comptes présentent leur rapport sur la gestion de l'Exercice. Les résolutions de l'Assemblée engagent tous les membres y compris, les absents ou dissidents.
- Les convocations de l'Assemblée Générale sont faites à la diligence du Président, par lettre adressée aux membres du groupement professionnel au moins 15 jours avant la date fixée pour la réunion. elle contient l'ordre du jour. On peut également convoquer par un avis inséré dans la presse ou à la radio.
- L'Assemblée peut conférer le titre de membre d'honneur à toute personne ayant rendu ou pouvant rendre des services à la corporation, sur proposition du Bureau.

IV.- RESSOURCES DU SYNDICAT

Article 12.

Les ressources du Syndicat se composent comme suit :

- Les cotisations annuelles dont le montant est fixé chaque année par le Bureau et soumis à la ratification de l'Assemblée Générale. Elles partiront du 1er Janvier pour l'année courante et payables d'avance.
En cas de démission, la cotisation est due pour le semestre suivant la décision.
- Des cotisations exceptionnelles peuvent néanmoins être instituées par le Bureau.
- Des subventions, dons et legs provenant de l'Etat, des membres d'honneur,

des adhérents ou d'autres corporations.

Article 13.

Les ressources du Syndicat doivent faire l'objet de dépôt dans une banque ou un CCP. Le Président et le Trésorier général doivent viser ensemble les dépenses du syndicat.

V.- RADIATION - EXCLUSION

Article 14.

Est radié d'office tout membre qui n'a pas payé les cotisations lui incombant dans le délai d'un mois après rappel par lettre recommandée.

Article 15.

Est exclu du Syndicat :

- Tout membre ayant commis des infractions graves ou répétées aux dispositions des statuts ou au décision de l'Assemblée Générale.
- Tout membre qui aurait porté obstacle au bon fonctionnement du Syndicat, aurait contrevenu à son esprit, serait à son encontre une cause de préjudice moral ou matériel.

Pour tous les cas susceptibles d'entraîner l'exclusion, le Bureau convoque devant lui l'intéressé.

La radiation et l'exclusion sont prononcées par le Bureau et prennent effet immédiatement. Elles deviennent définitives après ratification par la prochaine Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des votants.

VI.- MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 16.

Seule, une Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet peut modifier les présents statuts à la majorité des deux tiers de ses membres.

La dissolution ne peut être prononcée que par l'Assemblée comprenant au moins les 2/3 des membres (adhérents). La majorité requise sera des 3/4 des membres présents.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale doit statuer sur l'emploi de l'actif net qui devra de préférence être versé à une organisation professionnelle répondant au même but, ou à une oeuvre sociale reconnue d'utilité publique et ne pourra en aucun cas être réparti entre les membres.

Article 18. : Règlement Intérieur

Le Bureau est chargé, s'il le juge utile, d'élaborer et modifier quand il y a lieu, un règlement intérieur, pour compléter les présents statuts et régler dans l'esprit des statuts, les détails de fonctionnement du Syndicat.

4.5. CONTRAT D'ASSISTANCE AVEC L'OPEN

CONTRAT D'ASSISTANCE N°...../OPEN

Entre :

L'OFFICE DE PROMOTION DE L'ENTREPRISE NIGERIENNE (OPEN) BP. 11208 - NIAMEY
(République du Niger), représenté par Monsieur
ci-après dénommé par l'OPEN

d'une part,

Et TOUT-ELEC-NIGER
représenté par Monsieur
ci-après dénommé le BENEFICIAIRE,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er. : DEFINITION DES TERMES DU CONTRAT

1.1. Assistance

Toute prestation de service visant à améliorer les résultats escomptés
d'une entreprise en création ou existante (identification, définition du
projet, étude de faisabilité, choix des équipements, organisation, gestion,
productivité etc...).

1.2. Maintenance

Gestion technique économique et productive de l'équipement.
Cette gestion a des relations spécifiques avec les services administratifs,
financiers, le Personnel, l'engineering, le service de la production etc...

1.3. Entretien

Opération visant au maintien d'une installation en état de fonctionnement
normal selon les caractéristiques de l'équipement.

1.4. Réparation

Remise en état de fonctionnement d'une machine ou d'un équipement, après une interruption due à une panne ou incident non prévisible.
Défaillance de toute composante mécanique, électrique etc...

1.5. Encadrement

Services fournis par le prestataire visant :

- à la recherche, à l'identification des problèmes concernant les stratégies, organisation, procédés et méthodes de travail,
- à la recommandation appropriée en vue de la solution de ces problèmes,
- à l'appui à la mise en place de ces recommandations.

1.6. Unité de production

Ensemble de moyens mis en oeuvre (humain, technique, mobilier et immobilier, financier etc...) par l'entreprise pour réaliser ses objectifs.

1.7. Intervention

Opération limitée dans le temps, faisant l'objet d'un ordre de travail, de mission, d'un ou de plusieurs agents de l'OPEN, dans une Unité déterminée.

ARTICLE 2 : OBJET

Le BENEFCIAIRE confie à l'OPEN qui accepte, la mission de procéder aux opérations de maintenance, d'entretien, d'encadrement et d'assistance de son Unité de production.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'OPEN

L'OPEN s'engage à :

- 3.1. - Procéder à des interventions régulières tous les trois (3) mois auprès de l'Unité de production du BENEFCIAIRE.
- 3.2. - effectuer des interventions exceptionnelles conformément à l'article 5.2. ci-dessous.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Dans le souci de faciliter le travail rapide des agents de l'OPEN, le BENEFICIAIRE s'engage à :

- 4.1. - Recruter le personnel nécessaire et qualifié pour l'exécution des travaux de base ;
- 4.2. - Acheter tous les matériels et fournitures exigés pour le support des opérations ;
- 4.3. - Appliquer strictement les conseils donnés par l'OPEN ;
- 4.4. - Accorder une liberté et une priorité de visite aux représentants de l'OPEN et collaborer dans un esprit de bonne foi avec l'OPEN ;
- 4.5. - Envoyer à l'OPEN, tous les mois, les documents financiers et comptables ;
- 4.6. - Respecter les délais d'information réclamés par l'OPEN.

ARTICLE 5 : PROCEDURE D'INTERVENTION

- 5.1. - Toute demande d'intervention se fera par écrit, adressée à l'OPEN. Toutefois, en cas d'urgence, la demande se fera par simple appel téléphonique auprès de la Direction Générale de l'OPEN.
- 5.2. - Exceptionnellement et à la demande expresse du BENEFICIAIRE, l'OPEN effectuera tout type d'intervention, dans un délai à convenir cas par cas, suivant les disponibilités de ses agents et des modalités à convenir.
- 5.3. - Toutefois, au cas où l'intervention se répète pour cause de non respect des obligations du BENEFICIAIRE, les frais engagés en sus sont à la charge du BENEFICIAIRE.
- 5.4. - En cas de récurrence, l'OPEN se réserve le droit de résilier unilatéralement, à tout moment et après une simple mise en demeure, le présent Contrat, en cas de non respect de ses recommandations portant sur la production, la bonne utilisation du matériel, l'hygiène et la sécurité, et d'une manière générale de toute recommandation visant à la bonne marche de l'Unité de production.

ARTICLE 6 : LIEU D'INTERVENTION

Le lieu d'intervention de l'OPEN sera.....
lieu d'implantation de l'Unité de production.

Les jours et heures d'intervention de l'OPEN sont fixés d'un commun accord
entre les deux (2) parties.

ARTICLE 7 : MONTANT

Au titre de son intervention conformément à l'article ci-dessus, le BENEFICIAIRE versera à l'OPEN une rémunération forfaitaire annuelle deF.CFA.
Le montant de tous les frais afférents à une intervention en dehors du lieu désigné à l'article 6 sera facturé au BENEFICIAIRE.

ARTICLE 8 : MODALITES DE PAIEMENT

Le BENEFICIAIRE s'engage au titre du présent contrat, à verser la rémunération forfaitaire deF.CFA par an en quatre (4) tranches deF.CFA chacune tous les trois (3) mois, payables en espèces ou par chèque, virement bancaire, mandat-lettre, mandat-poste, libellé au nom de l'OPEN au compte N°.....

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

Aucune responsabilité de l'OPEN ne pourra être engagée dans les rapports du BENEFICIAIRE avec les tiers et ce pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

En cas d'évènement constituant une force majeure imprévisible, insurmontable et susceptible d'empêcher ou de retarder l'exécution de l'intervention normale et exceptionnelle de l'OPEN, les obligations de l'OPEN demeurent automatiquement suspendues d'une durée égale au retard constaté.

Les deux (2) parties se concerteront alors pour définir une position commune.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de litiges, les deux (2) parties s'engagent à leur trouver une solution par la voie d'un règlement à l'amiable et au mieux de leurs intérêts réciproques.

Les deux parties s'engagent expressément à ne pas porter leurs différends auprès d'une juridiction sans avoir au préalable, utilisé toutes les voies de conciliation.

A défaut de tout règlement à l'amiable, la juridiction compétente est le Tribunal de NIAMEY.

ARTICLE 12 : RESILIATION

Il pourra être mis fin au présent Contrat, par l'une ou l'autre partie, sur simple lettre moyennant un préavis de trois (3) mois.

ARTICLE 13 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Le présent Contrat entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux (2) parties, et sera valable pour une période de douze (12) mois.

ARTICLE 14 : RENOUELEMENT

Le présent Contrat est renouvelable par période de douze (12) mois, par tacite reconduction.

Fait à NIAMEY, le

Pour le BENEFICIAIRE

Pour l'OPEN